

Arrêté N° 2022-171

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;


Arrêté :


Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la licence Sciences de l'éducation, est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 03/06/2022

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2021 - 2022

Intitulé exact du diplôme :

Licence sciences de l'éducation

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	Denis POIZAT	pu
Enseignant-chercheur Titulaire	Isabelle GUINAMARD	mcf
Professionnel	Benoît DEGEORGES	Professionnel